



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juin 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 juin 2006, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la résolution 1675 (2006) du Conseil de sécurité en date du 28 avril 2006, ainsi que sur les précédentes résolutions du Conseil relatives au Sahara occidental.

Dans mon rapport au Conseil de sécurité, en date du 19 avril 2006 (S/2006/249, par. 39 et 40), j'ai fait allusion à certains facteurs qui pourraient être considérés comme des raisons importantes d'être tenté de tolérer pendant plusieurs années encore la poursuite de l'impasse concernant le Sahara occidental. Je m'inquiétais de ce que, vu les circonstances, nombre de pays risquaient d'estimer que le statu quo était plus tolérable que l'une quelconque des solutions envisageables. Comme mon Envoyé personnel, je pensais que le Conseil de sécurité ne pouvait se permettre d'adopter une telle attitude, mais il n'a pas été fait état de mes recommandations dans la résolution 1675 (2006), à l'exception de celle ayant trait à la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour une nouvelle période de six mois.

La résolution a été adoptée à l'unanimité, mais la plupart des membres du Conseil qui ont fait une déclaration après le vote ont dit qu'ils espéraient que ces six mois seraient mis à profit pour sortir de l'impasse actuelle, de sorte que, lorsqu'il devra de nouveau, en octobre, proroger le mandat de la MINURSO, le Conseil ne doive pas à nouveau se contenter d'une prorogation purement technique.

Il se peut, j'en suis conscient, qu'en avril, le temps écoulé entre la publication de mon rapport et l'adoption de la résolution en question ait été trop court pour que mon avertissement concernant le danger posé par la prolongation de l'impasse soit vraiment entendu.

Cela dit, j'estime que nous devrions tous faire notre possible pour faire avancer le processus. Mon Envoyé personnel se prépare à se rendre à nouveau dans la région, et il compte à cette occasion étudier de quelle manière les parties et les États voisins pourraient contribuer à faire en sorte que le Conseil de sécurité puisse, dans sa résolution d'octobre, aller plus loin que la simple prorogation du mandat de la MINURSO. Je suivrai sa progression avec la plus grande attention afin de voir ce que nous pouvons faire pour ne pas laisser passer cette occasion.

J'aimerais également suggérer aux membres du Conseil de sécurité de mettre à profit les quatre mois qui viennent pour élaborer une résolution sur la situation concernant le Sahara occidental qui apportera davantage que les précédentes.



Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce qui précède à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**
